



REVALORISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DE CATEGORIE A : POURQUOI LA CGT N'A PAS PRIS PART AU VOTE AU CTP ?

I- **Parce ce que voter pour le protocole d'accord nous était impossible au regard des propositions définitives mises sur la table par l'Administration :**

- La CGT a toujours soutenu la revendication d'un minimum de revalorisation pour tous. La question du pouvoir d'achat concerne tous les personnels. Cet objectif, même symbolique, aurait pu être atteint sans l'obstination de l'Administration à refuser ce compromis pour tous alors même qu'il a été trouvé pour quelques personnels en leur offrant sur un plateau un avancement de grade en contrepartie d'un gel de revalorisation indemnitaire. La CGT considère que cette différence de traitement n'est pas tolérable.

- L'instauration d'une part variable du régime indemnitaire définie individuellement selon l'atteinte de résultats professionnels et d'objectifs ne peut pas être cautionnée par la CGT. **C'est une question de respect de nos valeurs.** La dernière rédaction du protocole d'accord n'a pas évolué d'un mot sur le sujet (« Le principe en est acté dès les délibérations modificatives du régime indemnitaire des agents de catégories A »). Notre organisation tient à garder sa crédibilité quand demain il faudra lutter contre sa mise en œuvre pour toutes les catégories de personnels A, B ou C.

- Il n'était pas non plus possible d'accepter que le financement de la revalorisation d'une partie des personnels se fasse au détriment d'une autre partie, en l'occurrence les agents de la filière technique pour qui le régime indemnitaire va, à terme, diminuer. Cette diminution est un constat. Dans les tableaux, fournis aux organisations syndicales, des montants de « revalorisation négative » ont été présentés. La CGT s'est toujours battue pour trouver un compromis qui ne nivelle pas par le bas. Elle a été la seule à proposer officiellement d'exclure de la négociation la filière technique en demandant le statu quo pour ne pas pénaliser ces personnels. **Au final, elle ne peut accompagner une forme de régression sociale pour une partie d'entre eux.**

- Enfin, la déqualification brutale au 1^{er} avril 2016 imposée aux agents exerçant les fonctions d'adjoint de chefs de service, sans aucune perspective pour leur avenir n'est pas une pratique qu'une organisation syndicale digne de ce nom peut tolérer. La CGT considère cette méthode de fonctionnement insupportable.

II- **Parce que voter contre aurait pu bloquer la revalorisation obtenue pour une partie des personnels :**

- Notre organisation syndicale ne voulait pas être perçue comme celle qui a fait échouer des négociations salariales.

- Même, si elle n'avait qu'un rôle informel, la CGT ne pouvait que tenir compte de la position de la dernière assemblée générale des personnels de catégorie A. Le refus de voter en CTP n'est que la continuité du vote de ses représentants syndicaux en CAP A Ville du Mans et Le Mans Métropole qui se sont abstenus au moment de l'Assemblée Générale. La CGT n'est pas dans une logique de géométrie variable. Elle assume ses votes et choix du début à la fin tout en apportant les explications qui vont avec et qu'elle doit aux personnels.

- En dehors des personnels de la filière technique, les négociations pour les autres filières sont une bonne négociation. **Par son travail et son implication pour tous, la CGT a clairement sa part dans ce résultat.** Sans cette participation active pour une catégorie de personnels, qui par ailleurs peut ne pas être sensible aux valeurs de notre organisation syndicale, il est loin d'être évident que la revalorisation finale obtenue ait atteint ce niveau notamment pour les personnels de la filière administrative. **La CGT est donc fière du travail accompli au service de tous sans esprit partisan de catégorie ou de filière professionnel.**

Depuis plusieurs années, la CGT mène une action syndicale envers l'ensemble des cadres de nos collectivités. Les réorganisations en cours ou certaines méthodes de management, éloignées des préoccupations de services publics, que notre Administration envisage d'imposer montrent l'importance d'être toujours présent.

Notre force est à la fois notre indépendance vis-à-vis du politique et de l'Administration et notre capacité à proposer. Tout le monde ne peut pas en dire autant.

Rejoignez nous.

Contact : CGT Territoriaux Ville / Le Mans Métropole / CCAS
4 rue d'Arcole
TEL : 02 43 77 01 49

Mail : cgt.territoriaux.lemans@gmail.com

Site web : www.cgt-lemans.fr